



## Le Règlement

### 1. Généralités

L'événement, La Sévanaise, se déroulera le 01 Mai 2023, est organisé par l'association La Sévanaise dont le siège est situé chez Best Western Sévan Parc Hôtel – 914 route de la Bastidonne - 84120 Pertuis.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

**Ce règlement sera actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires (version 1 au 24/11/2022)**

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

### PRESENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

La Sévanaise est une course à pied hors stade, de nature chronométrée d'une distance de 8km et de 15 km.

La course est limitée à 700 participants.

### 2. Dossard

Le retrait est prévu le 30 avril 2023 de 13h00 à 19h00 au BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

Le retrait est prévu le 01 Mai 2023 de 07h00 à 09h00 au BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

### 3. Certificats médicaux

**LICENCES CERTIFICAT MÉDICAL** : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

L'épreuve du 8km est ouverte à partir de la catégorie cadet (CA en 2006/ 2007).

L'épreuve du 15 km est ouverte à partir de la catégorie junior (JU en 2004 / 2005).

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un

« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées); Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes:

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er Janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

**SECOURS** : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

#### 4. Départ / Arrivée

Le départ du 8km et du 15,4 km se fait sur le parking du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel à 9h30.

L'arrivée du 8km et du 15,4km se fait dans le parc du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

**CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENTS** : Il sera effectué par une puce électronique intégrée sur le dossard qui ne doit pas être plié sous peine de non-fonctionnement. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement F.F.A.

#### 5. Le parcours

Le 15,4km sur route et chemin est ouvert à tous de junior à masters.

Le 8km sur route et chemin est ouvert à tous de cadets à *masters*.

## 6. Les ravitaillements

Il y a 3 postes de ravitaillement sur le parcours du 15,4 km, 1 poste de ravitaillement sur le 8 km et 1 à l'arrivée pour le 15,4 km et le 8km.

## 7. Accompagnement

Les véhicules (vélos, voitures, motos...) accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve, sauf véhicules officiels.

## 8. Assurance

Responsabilité civile. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## 9. Récompenses

La remise des récompenses se fait après les courses, le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Seront récompensés, les 3 premiers du scratch et le premier de chaque catégorie pour chaque épreuve.

## 10. Résultats

Les résultats seront disponibles sur [Nikrome.fr](http://Nikrome.fr)

## 11. Images

Les participants autorisent l'utilisation de leur image et de leur nom à des fins promotionnelles de « La Sévanaise ».

***DROIT À L'IMAGE*** : les participants à La Sévanaise du 1 mai 2023 autorisent expressément les organisateurs de la Sévanaise ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux courses de la Sévanaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les

*prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le coureur désireux de ne pas apparaître sur les classements des épreuves de la Sévanaise mises en ligne par nikrome doit en informer l'organisation.*

## **12. INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site nikrome jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2023 – 8h00.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.  
15 km 18 €  
8 km 13 €
  - Les documents à fournir (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.
- Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 29.04.2023 Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Inscriptions possibles, la veille de la course et le jour J, soit le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2023, en fonction des dossards disponibles. Toutefois aucune inscription avec paiement en chèque ou espèce ne sera prise sur place. Le tarif des parcours, le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai 2023, seront pour le 15 km de 21€ et pour le 8km de 16€. Nous vous encourageons à être prévoyant et vous inscrire quelques jours avant.

## **13. Annulation**

### **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site nikrome, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription, sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course, pour toute cause imprévisible et soudaine hormis certaines exclusions. Vous devez également fournir tous documents et informations, permettant d'apprécier le bien-fondé de votre réclamation. Votre demande doit être fondée sur une cause imprévisible et soudaine, inconnue à la date de la souscription.

Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...).

**Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.**

## **ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Reporter son inscription à l'édition 2024

2° demander le remboursement de 80% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne NIKROME, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

***ACCEPTATION DU RÈGLEMENT*** : *Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.*

En m'inscrivant à la course, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement.

DATE ET SIGNATURE :